

## Dénomination d'un espace «Parvis des Droits de l'Homme» sur l'esplanade de la Mairie

**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

«C'est à la fois,

- dans le prolongement de la journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre et, pour répondre à la demande formulée par ATD Quart Monde, de mettre en valeur dans un lieu central de notre ville le message de la Dalle du Parvis des Droits de l'Homme et des Libertés du Trocadéro à Paris,

- parce que Besançon fut la première ville française à adhérer en 1996 à l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté sous l'égide de l'ONU, via son programme de développement, le PNUD,

- et dans le souci de participer activement à l'année commémorative du cinquantenaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme qui vient de débiter le 10 décembre 1997,

que je vous propose de dénommer : «Parvis des Droits de l'Homme» l'espace central de l'esplanade de la Mairie.

Une dalle semblable à celle du Trocadéro y sera prochainement installée ainsi qu'une plaque rappelant la journée du 17 octobre et l'entrée de Besançon dans l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 29 décembre 1997.*